

REPUBLIQUE FRANÇAISE Département des Pyrénées Orientales		EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAURY
Nombre de membres		<u>SEANCE DU MARDI 29 JUILLET 2025</u>
Afférents au Conseil municipal :	14	<i>L'an deux mille vingt-cinq, et mardi 29 juillet à 16h00, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à Maury au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles Chivilo, en sa qualité de maire.</i>
En exercice :	14	
Ayant pris part à la délibération :		
Date de la convocation :	23/07/2025	
Date d'affichage de la convocation :	23/07/2025	
Présents	8	CHIVILO Charles, VILLA Alexandre, DELONCA Michel, BEYSSAC Marie-José, PLA Jean, SALVAT Robert, BEUZE Lola, GOMEZ Henri.
Absents Excusés		
Arrivés en cours de séance		
Absents non excusés	5	COMMUNIER Stéphane, BATLLE Sophie, BOUTTIER Amandine, BERTHOMIEU Aurore, HURTADO Edith.
Procuration	1	BOLUDA Jean-Pierre à PLA Jean.
Secrétaire de Séance		Marie-José BEYSSAC

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MARDI 29 JUILLET 2025

Monsieur le Maire ouvre la séance à 16h00. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement. Madame Marie-José BEYSSAC a été élue secrétaire de séance. Le Maire donne lecture des dernières délibérations en date du 03 juillet 2025 soumet le registre pour signatures des membres présents lors de la dernière séance. Le compte rendu précédent n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité. Il présente à l'assemblée l'ordre du jour suivant.

Affaire n°1 – Approbation du Marché à Procédure Adaptée – Aménagement du cœur de vie – Choix des entreprises

M. le Maire rappelle aux membres du conseil le projet d'aménagement « cœur de vie », qui consiste en la démolition de cinq immeubles en vue de la création d'une aire de stationnement et d'un espace public en plein cœur du village.

Il rappelle le montant des travaux estimés par l'équipe de maîtrise d'œuvre désignée (Favel-Mi'Mobat-BE2T) à **568 105 HT**.

M. le Maire précise que, conformément aux règles de passation des marchés publics, les marchés ont été lancés sous la forme adaptée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié ainsi que toutes les pièces du marché le 30 juin 2025 sur la plateforme « <http://www.e-marchespublics.fr> ainsi qu'un avis au BOAMP. La date limite de remise des offres a été fixée au mardi 22 juillet 2025 à 12 h.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 juillet à 15h00.

M. le Maire présente aux membres du conseil le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre (offres après analyse)

En conséquence, M. le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents.

DECIDE de retenir les entreprises suivantes :

Lot n°1 : Désamiantage	STC AMIANTE	29 950,00 €
Lot n°2 : Démolition.....	CAMAR.....	132 500,00 €
Lot n°3 : Gros-Œuvre	BOMATI.....	190 000,00 €
Lot n°4 : Clouage Parois.....	Infructueux.....	0,00 €
Lot n°5 : Enduit Façades.....	Abandon de procédure.....	0,00 €
Lot n°6 : VRD.....	TP 66.....	137 000,00 €

Le Maire informe les membres du conseil que les lots n° 4 – Clouage Parois et n°5 – Enduit Façades feront l’objet d’une nouvelle consultation dès le mois de septembre.

AUTORISE M. le maire ou son adjoint par délégation à signer tous documents à intervenir pour la régularisation de cette affaire.

Affaire n°2 – Décision modificative n°2 sur le budget principal

Monsieur le Maire présente à l’assemblée les modifications à apporter sur le budget principal 2025 de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES article/chapitre	Prévu au BP/ DM	Décision modificative N°2 du 29/07/2025	Total imputation	Observations
023 Virement à la section d'investissement	145 843,00	51 659,00	197 502,00	
	TOTAL	51 659,00		
RECETTES article/chapitre	Prévu au BP/ DM	Décision modificative N°2 du 29/07/2025	Total imputation	Observations
731/73111 Impôts directs locaux	629 853,00	51 659,00	681 512,00	THLV
	TOTAL	51 659,00		

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES article/chapitre	Prévu au BP/ DM	Décision modificative N°2 du 29/07/2025	Total imputation	Observations
231/92502 Travaux étanchéité Eglise	12 100,00	2 100,00	14 200,00	Travx sup.non prévus+dispositif anti-pigeons
231/92509 Ligne de vie Pôle d'activités	-	960,00	960,00	Sécurisation accès toit terrasse
231/082023 Création équipements sportifs et loisirs	271 500,00	11 000,00	282 500,00	jeu sup+filet tennis+trvx sup.
231/032022 Programme de rénovation cœur de village	283 128,00	37 599,00	320 727,00	
	TOTAL	51 659,00		
RECETTES article/chapitre	Prévu au BP/ DM	Décision modificative N°2 du 29/07/2025	Total imputation	Observations
021/ Virement de la section de fonctionnement	145 843,00	51 659,00	197 502,00	
1321/92507 Rénovation énergétique bâtiments	24 300,00	-24 300,00		
1321/92508 Rénovation énergétique bâtiments	-	24 300,00	24 300,00	
	TOTAL	51 659,00		

En conséquence, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Le conseil ouï cet exposé et après en avoir valablement délibéré, à l’unanimité des membres présents, ACCEPTE les modifications budgétaires telles que présentées.

AUTORISE M. le maire ou son adjoint par délégation à signer tous documents à intervenir pour la régularisation de cette affaire.

Questions & informations diverses

- M. Pla rappelle le projet d'acquisition du terrain sis à Maury, face au cimetière, repris au cadastre à la section BC n°401. En effet, ledit terrain intéresse la collectivité dans le cadre de l'amélioration de la desserte du cimetière. Un accord doit être finalisé avec le propriétaire qui consentirait à le céder pour la somme de 25 000 €. Ledit terrain est situé en zone UB au PLU.
 - M. Salvat évoque l'inquiétude des concitoyens, concernant l'absence de médecin au sein de la commune, le Dr Lemoine étant en congés maternité. Il rappelle également que le Dr Vedrenne cessera d'exercer à la fin de l'année.
- M. le Maire précise avoir reçu le pharmacien à ce sujet et travailler sur un projet de renforcement de présence médicale en rappelant toutefois le contexte national de désertification médicale.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 18h.

Fait à Maury, le 1^{er} Août 2025.

Le Maire, Charles CHIVILO

